



MOTO-TOURNÉE MARIE-VINCENT

7^e édition les 10,11 et 12 août 2010

Termes et conditions de participation

Sí j'avais les ailes d'un ange...

Je roulerais pour les enfants victimes de maltraitance !

La Moto-Tournée Marie-Vincent est une randonnée bénéfique où vous roulez pour la cause d'enfants victimes de maltraitance et plus particulièrement d'agression sexuelle.

Frais de participation - Dons

Un don **minimum de 300\$** est requis pour pouvoir participer à cette randonnée bénéfique. De plus, des frais de 45\$, non remboursables, sont requis pour couvrir les frais des 3 repas du dîner.

Dons en espèces

Pour les dons en espèces, nous vous recommandons de déposer l'argent dans votre compte «Moto-Tournée» personnel et de nous faire parvenir un chèque pour la totalité des dons **au plus tard le 30 avril 2010.**

Il n'y a pas de limite au montant des dons que vous pouvez remettre à la Fondation, vous pouvez poursuivre votre sollicitation et amasser des dons jusqu'à la date de l'événement!

Reçu aux fins d'impôt

Les donateurs de 20 \$ et plus qui désirent un reçu aux fins d'impôt doivent le mentionner au participant qui les a sollicités. Le participant devra alors l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire de «Collecte de dons».

Date limite

Pour vous inscrire à la Moto-Tournée Marie-Vincent 2010, vous devez nous faire parvenir vos dons au plus tard **le 30 avril 2010.** Vos dons doivent totaliser 300 \$ au minimum et être accompagnés des formulaires dûment remplis et signés. Votre inscription sera alors confirmée et un numéro de participant vous sera attribué. À noter que tous les coûts reliés à la Moto-Tournée Marie-Vincent 2010 – hébergement, repas, essence, et autres – sont aux frais du participant.

Session d'information

Une session d'information est prévue à Longueuil en juin 2010 : vous y recevrez les détails complets de la randonnée et le guide de sécurité. Vous y apprendrez, ou reverrez, les consignes à suivre pour rouler en convoi, en tout confort et en toute sécurité. **La session d'information est obligatoire et l'accès est gratuit.** Un avis de convocation vous sera transmis en temps et lieux.

Responsabilité

La Fondation Marie-Vincent, ses administrateurs, son personnel et ses bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages, pertes matérielles ou blessures corporelles que peuvent subir, par négligence ou autrement, les participants de la Moto-Tournée Marie-Vincent 2010, qui sont conscients des risques encourus et en acceptent la pleine et entière responsabilité. Votre motocyclette et votre équipement doivent être en règle et conformes à la loi.

J'accepte les termes de cette entente et je m'engage à remettre les dons amassés et les coordonnées des donateurs à la Fondation Marie-Vincent, au plus tard **le 30 avril 2010.**

Signature du participant

Date

Informations

Fondation Marie-Vincent
4689, av. Papineau, 3^e étage B
Montréal (Québec) H2H 1V4
(514) 362-6226 ou 1 888 561-2433
cmallette@marie-vincent.org

www.marie-vincent.org